



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Délibérations**

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 15 Octobre 2020

Nombre de membres en exercice : 61  
Nombre de membres présents : 54  
Nombre de membres ayant  
donné pouvoir : 5  
Nombre de membres excusés : 0  
Nombre de membres absents : 2

Date de convocation :  
8 octobre 2020

Acte rendu exécutoire après visa du  
contrôle de légalité le :

20 OCT. 2020

et affichage le :

20 OCT. 2020

L'an 2020, le 15 octobre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 8 octobre 2020

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 8 octobre 2020.

M. Corentin GOETHALS a été nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**4 - Fonction Publique**

**4.1 - Personnel titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale (F.P.T.)**

**Objet : Création d'un emploi de chauffeur-ripeur**

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
<b>CONDE-EN-NORMANDIE</b>					
M. Xavier ANCKAERT	x				
Mme Nathalie BOUILLARD	x				
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
<b>LA VILLETTE</b>					
M. Daniel BREARD	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents	
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir		
<b>PERIGNY</b>						
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x					
<b>PONTECOULANT</b>						
M. Jean-Pierre MOURICE	x					
<b>SAINT-DENIS-DE-MERE</b>						
M. Manuel MACHADO	x					
<b>TERRES-DE-DRUANCE</b>						
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE			
<b>BEAUMESNIL</b>						
M. Gilles PORQUET	x					
<b>CAMPAGNOLLES</b>						
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x					
<b>LANDELLES-ET-COUPIGNY</b>						
M. Denis JOUAULT	x					
<b>LE MESNIL-ROBERT</b>						
M. Jean-Claude RUAULT	x					
<b>NOUES-DE-SIENNE</b>						
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x					
M. Olivier JEANNEAU	x					
Mme Colette JOUAULT	x					
Mme Bernadette LEROY	x					
M. Georges RAVENEL	x					
<b>PONT-BELLANGER</b>						
M. Christian MARIETTE	x					
<b>SAINT-AUBIN-DES-BOIS</b>						
M. Maurice ANNE	x					
<b>SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU</b>						
Mme Catherine GARNIER	x					
<b>SOULEUVRE-EN-BOCAGE</b>						
Mme Annick ALLAIN	x					
M. Alain DECLOMESNIL				X : M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	x					
M. Didier DUCHEMIN	x					
M. Marc GUILLAUMIN	x					
M. Francis HERMON	x					
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x					

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (Nom du conseiller suppléant en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Eric MARTIN	x				
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON	x				
Mme Cyndi THOMAS			X : M. Eric MARTIN		
<b>VALDALLIERE</b>					
M. Jean-Paul ANGENEAU			X : Mme Isabelle BACHELOT		
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA					x
<b>VIRE NORMANDIE</b>					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON	x				
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS	x				
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL				X : M. Marc ANDREU SABATER	
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT					x
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				
<b>TOTAL</b>	<b>54</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>2</b>
<b>Nombre de Membres en exercice</b>			<b>61</b>		
<b>Nombre de conseillers présents</b>			<b>54</b>		
<b>Quorum</b>			<b>31</b>		
<b>Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)</b>			<b>59</b>		

**M. Gilles FAUCON donne lecture du rapport suivant :**

Chers collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu l'article L 1224.3 du code du travail précisant que lorsque l'activité d'une entité économique employant des salariés de droit privé est, par transfert de cette entité, reprise par une personne publique dans le cadre d'un service public administratif, il appartient à cette personne publique de proposer à ces salariés un contrat de droit public, à durée déterminée ou indéterminée selon la nature du contrat dont ils sont titulaires,

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le service « déchets déchèteries » a évolué au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par la mise en régie intercommunale de la collecte des déchets des secteurs de Souleuvre-en-Bocage et Ex. Intercom Sévérine.

Des moyens humains supplémentaires avaient alors été calculés a minima pour rendre le service ; il avait été convenu, après quelques mois d'expérimentation, de revoir, le cas échéant, le besoin en personnel pour le fonctionnement optimal du service de collecte.

Il s'avère que le personnel dédié à la collecte est actuellement en nombre insuffisant pour le fonctionnement régulier du service. De ce fait, pour pallier cette difficulté, le service « déchets » de l'Intercom de la Vire au Noireau fait appel très régulièrement aux agents du service voirie de Vire Normandie (dans le cadre de la convention de mutualisation liant les 2 collectivités) et à des contrats en Contrat à durée déterminée (CDD).

Par ailleurs, l'Intercom de la Vire au Noireau sur cette même période a dû faire appel à des CDD soit pour renfort de personnel pour permette aux agents de poser leurs congés (dont emplois saisonniers en période estivale), soit pallier des arrêts maladie (ordinaire ou accident de travail) d'agents du service.

Il est donc proposé de délibérer sur la création d'un emploi de chauffeur-ripeur à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Suivant l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 5 octobre 2020, il est demandé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, de décider :**

- de créer un emploi à temps complet sur le grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet aux budgets correspondants.

**VOTE**

**Vote au scrutin ordinaire à main levée :**

Pour : **59** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité  Adopté à l'unanimité  Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits  
Au registre suivent les signatures.

Le Président,  
M. Marc ANDREU SABATER

